



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de OYTIER SAINT-OBLAS se réunira,  
en séance ordinaire, en Mairie salle du Conseil le **Lundi 05 Décembre 2022**  
**à 19 HEURES**

### ORDRE DU JOUR :

– Session ordinaire –

- 1) PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022
- 2) Collines Isère Nord Communauté : Restitution d'attribution de compensation suite à restitution de compétence « Accueil de Loisirs Périscolaire du Mercredi »
- 3) ALSH PERISCOLAIRES – Délégation de gestion entre la Commune et COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE - Année 2022/2023
- 4) Dotation communautaire de soutien aux investissements communaux 2022/2025 - Approbation des projets et demande de subvention
- 5) Demande de subvention au titre du contrat de Région : Restauration global du clocher de l'Eglise
- 6) Demande de subvention au titre du contrat de Région : Rénovation toiture Ecole Saint Exupéry
- 7)-TE 38 : Eclairage public – Extension 2023
- 8) TE 38 : Eclairage public – Enfouissement Poste Vilnin
- 9) Approbation des règles relatives au Compte Epargne Temps – CET
- 10) Création d'un poste d'adjoint technique à temps incomplet
- 11) Budget principal : décision modificative n° 03
- 12) Motion sur les Finances Locales
- 13) Informations diverses

Oytier Saint –Oblas, le 29 Novembre 2022  
Le Maire : René PORRETTA

